



**La Conférence Internationale sur le Tourisme
« The Atlantic Initiative for Tourism 2015 »
Rabat, du 11 au 13 mars 2015**

Déclaration de Rabat

**Le tourisme vecteur de rapprochement entre les peuples et les civilisations des
deux rives de l'Océan Atlantique**



La Conférence Internationale sur le Tourisme
« The Atlantic Initiative for Tourism 2015 »
Rabat, du 11 au 13 mars 2015

Déclaration de Rabat

« Le tourisme, vecteur de rapprochement entre les peuples et les civilisations des deux rives de l’Océan Atlantique ».

Nous, Ministres et Représentants des Administrations Nationales du Tourisme des deux rives de l’Atlantique, participant à la Conférence Internationale sur le Tourisme « The Atlantic Initiative for Tourism », tenue à Rabat, du 11 au 13 mars 2015 ;

- Ayant la volonté de faire de cette Conférence un espace de réflexion commune, de concertation, de proposition d'actions et d'échange ouvert et mutuellement fructueux ;

- S’inspirant du Code Mondial d’Éthique du Tourisme, des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux, tenue à Rome en 1963 ;

- S’inscrivant dans les principes généraux et des recommandations des différents accords, initiatives et conventions et des divers travaux et recherches sur le développement touristique des deux rives de l’Atlantique, notamment les résolutions A/RES/65/173, A/RES/67/223 et A/69/472 sur « la promotion du tourisme durable », présentées à l’initiative du Maroc à l’Assemblée Générale des Nations Unies respectivement en 2010, 2012 et 2014, le Partenariat Mondial pour le Développement Durable,



- Persuadés que le tourisme est un moteur de développement économique et social et un facteur de rapprochement, de compréhension et de tolérance entre les peuples ;
- Déterminés à promouvoir la coopération et la solidarité entre les deux rives de l'Atlantique pour un partenariat dans les divers domaines liés au tourisme ;
- Préoccupés par les dégradations et les risques qui affectent l'environnement de l'Atlantique;
- Intimement convaincus que le respect des principes de développement durable est essentiel pour la viabilité économique du développement des activités touristiques;
- Assurés des valeurs partagées entre le tourisme et le patrimoine culturel et de l'importance de leur prise en considération dans les stratégies de développement nationales ;
- Persuadés de la nécessité du renforcement des transports aérien et maritime entre les deux rives de l'Atlantique.
- Prenant en considération la Résolution de la IXème Assemblée générale de l'OMT (Buenos Aires) portant notamment sur la facilitation des voyages ainsi que sur la sécurité et la protection des touristes du 4 octobre 1991 ;

Déclarons :

- Notre volonté de consacrer la vocation du tourisme comme facteur de rapprochement et de compréhension entre les peuples et comme vecteur de développement socio-économique et culturel ;
- Notre détermination à coopérer avec toutes les Institutions nationales, régionales, sous régionales et internationales compétentes dont la vocation est d'aider au développement du tourisme dans notre espace, et en particulier, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, le Programme des Nations Unies pour



l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Programme des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

- Notre engagement à œuvrer de façon commune pour une politique concertée de préservation de l'environnement et de développement durable du tourisme, de renforcement du transport aérien et maritime et de valorisation du patrimoine culturel de la région, notamment par :

- L'identification et le partage de mesures concrètes pour encourager des projets de tourisme écologique et culturel basés sur les principes de durabilité via la participation active du secteur privé, des populations locales, le respect de l'environnement, de l'héritage culturel, et l'utilisation des produits locaux,
- L'amélioration des données probantes nécessaires pour évaluer les ressources utilisées et les avantages générés par le secteur touristique,
- La mise en place d'observatoires et la diffusion d'une information transparente et simple,
- Mise en évidence de l'importance de mener des études d'impacts sur l'environnement dans le cadre du développement du tourisme durable, tout en respectant la législation nationale,
- Invitation et encouragement des parties prenantes à fournir une aide technique, selon qu'il convient et sur demande, pour développer la capacité dans la région, y compris le marketing et le positionnement des produits touristiques,
- La mise en valeur touristique du patrimoine immatériel et des civilisations des deux rives de l'Atlantique,
- Le recensement et la mise en valeur touristique des ressources culturelles, avec un focus sur les industries créatives,



- L'intégration de cours de sensibilisation sur la culture et aux problèmes de l'environnement, ciblant en particulier les jeunes, dans les programmes de formation hôtelière et touristique,
- La mobilisation de financements pour la promotion des destinations touristiques, notamment des pays en développement,
- L'encouragement de l'approche sous régionale dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de projets touristiques dans le respect des spécificités locales,
- Consolidation des capacités des opérateurs touristiques des pays riverains de l'Océan Atlantique, en vue de développer les connexions aériennes dans cette région,
- L'encouragement du renforcement du transport aérien et maritime entre les deux rives de l'Atlantique pour assurer l'émergence et le développement de nouveaux produits touristiques,
- L'utilisation du développement du tourisme nautique et de croisière comme « porte d'entrée » importante des pays riverains de l'Atlantique,
- La prise en compte des questions de sécurité dans le développement du tourisme nautique afin de mieux préserver les vies humaines mais aussi de prévenir les risques de pollution dans les deux rives de l'Océan Atlantique.
- L'échange d'expériences, de savoir-faire, et de coopération en matière de conquête de marchés susceptibles de développer le transport aérien et maritime au service du secteur touristique dans la région,
- L'encouragement du droit au tourisme et à la liberté des déplacements touristiques,

Pour la mise en œuvre de ces décisions, il a été décidé :

- l'envoi d'une lettre annonçant l'adoption de la Déclaration de Rabat à l'ensemble des pays riverains de l'Océan Atlantique, et les invitant à contribuer à sa mise en œuvre,



- la création d'un comité de suivi qui sera composé d'un représentant de l'OMT et des points focaux désignés par les pays riverains de l'Atlantique. Ce comité se réunira une fois chaque 2 ans. Le Maroc et l'OMT assureront la présidence de ce comité jusqu'à la tenue de sa prochaine réunion.

L'ensemble des délégations, remercient profondément le Royaume du Maroc, pour l'excellente organisation, ainsi que pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé, à l'occasion de cette Conférence.

Fait à Rabat, le 11 mars 2015.